

**Séance du Conseil de Ville
du 25 mai 2020, à 19 heures
Salle Saint-Georges - Procès-verbal no 27 / 2020**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 26 du 24 février 2020
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Luis Angel Garcia Cancio
 - Mme Bouchra Lahdili
 - Mme Maria del Carmen Liste Vilas
 - Mme Medine Maksuti-Kamberi, ainsi que son époux M. Faton Maksuti et leurs enfants Miran et Elona Maksuti
 - Mme Elsa Quaratiello
 - M. Besart Syla
6. Message au Corps électoral relatif à la demande d'un crédit d'études de Fr. 770'000.- pour la réalisation des études en vue des constructions sur le secteur MDa "Les Arquebusiers", en particulier un nouveau bâtiment scolaire
7. Crédit de Fr. 400'000.- pour le renouvellement des systèmes d'exploitation, la sécurisation des données et l'adaptation des infrastructures réseau :
 - information s'agissant de la dépense de Fr. 300'000.- selon l'art. 76 LC
 - approbation du solde du crédit de Fr. 100'000.-
8. Développement de l'interpellation 3.01/20 - "Politique du logement, que fait le Conseil communal ?", PS, M. Pierre Brulhart
9. Développement du postulat 4.01/20 - "Pour la mise en place d'une politique des aînés (Delémont, une ville où il fait bon prendre sa retraite)", PLR, M. Michel Friche
10. Développement du postulat 4.02/20 - "Projet pilote de tarification de la mobilité à Delémont", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
11. Développement de la motion 5.01/20 - "Rendre Delémont et sa place économique attractives", PLR, M. Pierre Chételat
12. Développement de la motion interne 5.02/20 - "Utiliser nos jetons de présence pour soutenir le commerce local", PS, M. Jude Schindelholz
13. Réponse au postulat 4.13/19 - "Réflexion autour des commémorations et autres manifestations", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
14. Réponse au postulat 4.14/19 - "S'améliorer pour participer à la mise en place d'un monde plus équitable", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
15. Réponse à la motion 5.11/19 - "Rapport sur la pauvreté dans le canton du Jura : pour un plan d'action communal", Alternative de gauche, M. Pierluigi Fedele
16. Réponse à la motion 5.13/19 - "Place aux femmes dans les rues et places de la ville", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
17. Réponse à la motion 5.14/19 - "Vieille ville - Zone de rencontre", Alternative de gauche, M. Théo Burri
18. Réponse à la motion 5.15/19 - "Plan climat", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
19. Réponse à la question écrite 2.21/19 - "ORNI, qui contrôle quoi ?", PS, M. Grégoire Monin
20. Réponse à la motion 5.16/19 - "Plantons des arbres", PDC-JDC, M. Olivier Montavon

21. Réponse à la motion 5.17/19 - "Harcèlement de rue - mieux le comprendre pour mieux le combattre, PS, M. Laurent Crevoisier
22. Réponse à la question écrite 2.01/20 - "Projet MétamorpHouse - Stratégie de densification du bâti", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
23. Réponse à la motion 5.18/19 - "Renforcer l'arborisation dans les projets de construction", PS, M. Jude Schindelholz
24. Réponse à la motion 5.19/19 - "Faire entrer plus de biodiversité dans le règlement communal", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
25. Réponse à la motion 5.20/19 - "Mégots : les gestes qui comptent", Alternative de gauche, M. Théo Burri
26. Réponse à la question écrite 2.02/20 - "Autorisations de stationnement permanent en Vieille Ville", PLR, M. Michel Friche
27. Réponse à la question écrite 2.03/20 - "SI - Factures inhabituelles que faire ?", PLR, M. Pierre Chételat
28. Réponse à la question écrite 2.04/20 - "Tournoi scolaire « CREDIT SUISSE CUP 2020 » : les enfants balle au pied, les parents mal aux pieds...", PLR, M. Michel Friche
29. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Rémy Meury, président, ouvre la séance et adresse un salut particulier aux membres présents, dans une période complexe liée au COVID-19, tout en excusant l'absence pour raison de santé de Mme Edith Cuttat Gyger, chancelière communale. M. Meury rappelle les consignes à respecter pour lutter contre la pandémie et invite les membres à signer le formulaire de conformité, basé sur les dispositions de l'art. 7 de l'Ordonnance fédérale no 2 sur le COVID-19. Pour cette séance particulière, la Ville a renoncé à convier les requérants à l'indigénat communal, ce dont ils ont été informés par un courrier explicatif. Décrivant l'ordre des objets figurant à l'ordre du jour de la rencontre, M. Meury précise que ceux qui ne pourront pas être traités seront reportés en juin. De plus, le Conseil communal précisera dans les divers les mesures et actions menées depuis mi-mars dans le cadre de la lutte contre la pandémie. En dernier lieu, M. Meury invite l'assemblée, par des applaudissements, à féliciter les personnes au front.

2. APPEL

39 membres sont présents.

Conseil de Ville

M. Rémy **Meury**, président, Mme Florine **Jardin**, 1^{ère} vice-présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, 2^e vice-présidente, MM. Khelif **Kerkour** et Pascal **Domont**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Marie **Blandino**, Camille **Borruat**, Pierre **Brulhart**, Théo **Burri**, Pierre **Chételat**, Laurent **Crevoisier**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Célien **Milani**, Olivier **Montavon**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Magali **Rohner**, Jude **Schindelholz**, Thérèse **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Gabriel **Villemin**.

Sont excusés et remplacés

M. Jérôme Corbat est remplacé par Mme Chloé **Parrat**
 M. Gaëtan Farron est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**
 M. Thierry Kamber est remplacé par M. Maël **Bourquard**
 M. Grégoire Monin est remplacé par M. Diego **Tomaselli**
 M. Claude Noirjean est remplacé par M. Jean-François **Gigon**
 Mme Tania Schindelholz est remplacée par M. Vincent **Nicoulin**
 Mme Laurence Studer est remplacée par M. Michel **Rottet**
 M. Mehmet Suvat est remplacé par Mme Jeanne **Boillat**

Sont excusés

Mme Sophie Chevrey-Schaller, M. Patrick Claude

Conseil communal

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier

Mme Fabienne **Beuret**, vice-chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

Est excusée

Mme Edith Cuttat Gyger, chancelière communale

3. PROCÈS-VERBAL NO 26 DU 24 FEVRIER 2020

Le procès-verbal no 26 du 24 février 2020 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Pascal Domont, PLR, relève que le festival Delémont'BD ne pourra pas se dérouler en 2020 pour des raisons de sécurité sanitaire, ce qu'il regrette. Aussi, il souhaite savoir si le Conseil communal entend revoir les prestations et mandats, notamment, du budget 2020 lié à cette manifestation. De plus, a-t-il étudié une éventuelle subvention provenant de la Confédération pour ce festival qui emploie deux personnes à mi-temps et pour lequel la Ville engage quelque Fr. 160'000.- par année ?

M. Damien Chappuis, maire, en sa qualité de président du Conseil de fondation de Delémont'BD, informe sur la réflexion du Conseil communal s'agissant de l'ensemble des prestations de la Municipalité en matière culturelle et sportive. Ainsi, l'Exécutif maintient ses engagements pris par le budget 2020 et versera les subventions prévues. Le budget de ce festival en particulier a été réduit mais des activités auront lieu toute l'année, dans l'optique que la crise liée au COVID-19 ne le mette pas en péril. Les subventions promises (Confédération, Canton et Loterie romande) seront versées et les collaborateurs engagés pour Delémont'BD bénéficieront de la RHT.

M. Pascal Domont est satisfait.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, met en évidence la précarité engendrée par le Coronavirus, notamment dans certaines grandes villes, alors que Delémont ne semble pas avoir dû faire face à de telles difficultés. Il s'interroge sur la gestion de l'après-crise et demande au Conseil communal s'il dispose d'un plan d'actions, pour anticiper une éventuelle grave crise socio-économique.

Mme Esther Gelso confirme les conséquences de cette pandémie sur plusieurs années, sans pouvoir les quantifier actuellement. Les associations caritatives ou les services sociaux relèvent une augmentation des demandes, tout comme l'Office communal de l'emploi, le chômage partiel ayant augmenté de manière conséquente. Cette situation se reflète également à la Maison de l'Enfance, les parents ne sachant pas s'ils reprendront le travail et dans quelles conditions. Le premier mois de la crise n'a pas eu grande influence sur les salariés, au contraire du second. De l'avis de Mme Gelso, la Ville doit informer les citoyens sur leurs possibilités, demander de l'aide restant tabou et honteux. Des contacts avec les +65 ans ne sont pas exclus, afin de provoquer la discussion. La tâche est difficile à évaluer mais les coûts seront élevés, en dépit des aides fédérales et cantonales. Mme Gelso informe que la Ville planche sur un plan de relance, dont le Conseil de Ville sera nanti.

M. Khelaf Kerkour est satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, revient sur le plan obligatoire no 74 European Gros-Seuc, en particulier son art. 21, stipulant qu'au moins 10 % des logements à loyer modéré doivent être assurés en tout temps, soit en affectant cette part dans chaque bâtiment soit en la répartissant dans quelques bâtiments. De l'avis de M. Ribeaud, l'immeuble cylindrique en construction dans ce secteur ne semble pas offrir de tels logements, raison pour laquelle il se demande si la Ville a pris des dispositions avec les propriétaires des autres parcelles pour répondre aux exigences du plan spécial.

M. Ernest Borruat, confirmant les propos de M. Ribeaud, indique qu'une rencontre est prévue avec le promoteur pour déterminer ce que deviendront les appartements qu'il conservera, parallèlement à ceux qui

feront l'objet d'une PPE. S'il renonce à appliquer cette disposition, un élément contractuel conclu avec le second promoteur l'obligera à reprendre la totalité des appartements à loyer modéré pour atteindre les 10 % prévus dans le quartier.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Iskander Ali, PS, s'agissant des jardins familiaux Cras-des-Fourches, Golatte et Blanche-Pierre, rouverts depuis le 15 avril, relève qu'une heure et demie ne suffit pas pour les travaux d'entretien et les premières plantations. D'autre part, les règles de distanciation sociale sont amplement respectées et offrent plus d'espace que les magasins et restaurants. Aussi, vu l'assouplissement des consignes, le Conseil communal peut-il autoriser plus largement ou totalement l'accès à ces jardins ?

M. Ernest Borruat rappelle que la réouverture des jardins a découlé d'une grande réflexion pour trouver la solution adéquate assurant une rotation et un respect des règles de l'OFSP. Au 25 mai, la règle des cinq personnes prévaut et une réouverture entraînerait des contrôles impliquant les ressources policières. Les mesures d'assouplissement que le Conseil fédéral devrait prendre le 27 mai induiront de nouvelles décisions du Conseil communal, dont certaines pourraient répondre aux attentes de M. Ali.

M. Iskander Ali est satisfait.

Mme Camille Borruat, PDC-JDC, regrette l'ouverture actuelle restreinte de la vélostation, soit le mardi de 10 à 13 heures et le jeudi de 16 heures à 18 h 30, alors que le personnel est nécessaire pour la conclusion d'un abonnement ou la réalisation de petites réparations. Le Conseil communal est-il prêt à étudier des horaires plus élargis ?

Mme Esther Gelso confirme la réduction des heures de présence du personnel de la vélostation depuis début 2020, comme annoncé dans le *Delémont.ch*. Cette réduction découle d'une diminution de son budget, notamment par les communes de l'agglomération, et des prestations en direct devenues très rares. En 2019, seules deux prises d'abonnement sont intervenues auprès du personnel, le site internet et le guichet CFF offrant également cette prestation. De plus, les horaires précédents ne correspondaient pas non plus aux premières arrivées et aux derniers départs. Prochainement, une application sur smartphone assurera une desserte de la vélostation comme les autres infrastructures suisses, même si cette procédure ne facilite pas les rapports humains. Les équipes de Caritas, assurant une présence selon les horaires définis, sont largement sous-occupées et elles préfèrent réaliser des missions d'entretien et de nettoyage du quartier. Par ailleurs, les petites réparations sont toujours possibles et sont réalisées dans les meilleurs délais. Aucune diminution des prestations n'est de ce fait intervenue.

Mme Camille Borruat est satisfaite.

Mme Agnès Maeder, PS, met en évidence les actions de la Ville pendant la pandémie et le travail de l'Administration communale qui a continué de fonctionner. Elle remercie le personnel pour ses réalisations, de même que le Conseil communal pour son engagement dans cette crise et ses efforts consentis et demande à l'Exécutif s'il a envisagé d'exprimer sa gratitude aux fonctionnaires communaux.

M. Damien Chappuis, maire, relève les efforts du personnel afin de continuer à fournir des prestations à la population, l'Administration communale n'ayant jamais cessé de fonctionner, ce qui relève de son devoir. Il rappelle les objectifs du Conseil communal à mi-mars, notamment de prendre soin de la population et de ses employés, lesquels ont reçu les remerciements de l'Exécutif, tout comme la population prochainement. M. Chappuis souligne les sacrifices consentis par les fonctionnaires, tout en mettant en exergue la précarité à laquelle font face certains citoyens. En effet, même si la fonction publique, qu'il remercie vivement, a multiplié ses engagements, elle n'a pas les mêmes soucis que la population, dont certains ont vu leur salaire baisser de 20 % en touchant la RHT. Aussi, M. Chappuis adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont lutté contre la pandémie, qu'elles soient de la fonction publique ou non.

Mme Agnès Maeder est satisfaite.

M. Michel Friche, PLR, précise que le dépôt de déchets sauvages coûte quelque 200 millions de francs par année en Suisse. A son sens, la situation à Delémont se dégrade, provoquant l'exaspération de la population et de la Voirie. M. Friche souhaite connaître les mesures envisagées par le Conseil communal pour remédier à ce phénomène et le nombre d'amendes infligées par la Police.

M. Damien Chappuis, maire, confirme la situation décrite par M. Friche, qui s'est encore aggravée depuis la crise actuelle, dans les lieux publics et les cabanes forestières notamment. Dans ses actions, l'Exécutif publiera un article dans le *Delémont.ch*. et envisage une mesure répressive, d'autant qu'une motion au Parlement demande que les polices locales et les corps de fonction des Administrations puissent intervenir. M. Chappuis déplore la situation actuelle et regrette les faibles amendes distribuées. Ne

disposant pas de tous les éléments de réponse, il admet qu'un travail conséquent est nécessaire pour supprimer de tels comportements.

M. Michel Friche est satisfait.

Mme Marie Blandino, PCSI, demande à l'Exécutif si la piscine sera prochainement ouverte au public et à quelles conditions pour garantir le respect des mesures. En particulier, une rotation des nageurs sera-t-elle organisée pour autoriser autant de citoyens que possible à bénéficier de cette infrastructure ?

M. Claude Schluchter est persuadé que la piscine ouvrira prochainement mais il attend les directives du Conseil fédéral. Le Centre sportif est prêt à ouvrir ses portes le 8 juin, en même temps que les autres piscines du Jura et du Jura bernois. Les mesures actuelles permettraient d'accueillir 700 personnes (contre 2'500 en temps normal), même si le Conseil communal doit encore déterminer les conditions d'accueil. A noter que le bassin sera facile à contrôler, au contraire des espaces publics, ce qui nécessitera éventuellement un recours à des auxiliaires supplémentaires ou du personnel de Securitas. Le Centre sportif se coordonnera avec les autres infrastructures romandes. En dernier lieu, M. Schluchter informe que la piscine couverte est ouverte depuis le 25 mai pour le Club de natation.

Mme Marie Blandino est satisfaite.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- **M. Luis Angel Garcia Cancio**
- **Mme Bouchra Lahdili**
- **Mme Maria del Carmen Liste Vilas**
- **Mme Medine Maksuti-Kamberi, ainsi que son époux M. Faton Maksuti et leurs enfants Miran et Elona Maksuti**
- **Mme Elsa Quaratiello**
- **M. Besart Syla**

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL RELATIF À LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDES DE FR. 770'000.- POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES EN VUE DES CONSTRUCTIONS SUR LE SECTEUR MDA "LES ARQUEBUSIERS", EN PARTICULIER UN NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE**

M. Ernest Borruat rappelle que le présent message concerne un mandat d'études et non une réalisation. Il permettra d'élaborer un plan spécial et d'approfondir le projet de bâtiment scolaire aux Arquebusiers. S'agissant des besoins scolaires, M. Borruat relève que le Château compte quatre classes trop petites pour accueillir des classes permanentes et que le pavillon des Arquebusiers ne répond plus aux normes de confort et de fonctionnement. Les besoins en locaux ont augmenté en raison des méthodes d'enseignement spécialisé. A l'horizon 2030, le Conseil communal a retenu deux sites, celui des Arquebusiers et celui du Gros-Seuc, dont le développement interviendra, si nécessaire, dans une seconde phase. Le projet lauréat, remporté par le bureau Stählin Partner Architectes SA, prévoit un programme de locaux pour 260 élèves environ, soit 16 classes d'enseignement, entre autres. Le bâtiment, proche de la Vieille Ville et du Château, comporte une surface de plancher de 2'500 m² et sera une construction en bois, si possible local, labellisé Minergie Eco compatible site à 2000 Watts. A terme, la Ville prévoit un parking de trois niveaux. Dans cette attente, les stationnements actuels seront réorganisés mais resteront gratuits. 110 logements sont prévus dont 50 sur une parcelle privée, sans investissement de la Municipalité, qui mettra ses terrains à disposition par des droits de superficie. Un parc urbain est également envisagé. Au niveau financier, M. Borruat indique que la somme de Fr. 80'000.- permettra de développer le plan spécial (mandats divers), le solde concernant le bâtiment scolaire. Le Canton devrait subventionner le crédit à hauteur de 20 %. A noter encore que le coût total de la construction est estimé à 11.7 millions de francs, pour une ouverture du bâtiment scolaire en été 2023. En dernier lieu, M. Borruat indique que toutes les commissions concernées ont préavisé favorablement le message à leur très large majorité.

M. Christophe Badertscher, PS, relève que le bâtiment scolaire et les immeubles d'habitation correspondent aux objectifs du plan directeur communal, en particulier en ce qui concerne la densification du bâti, qui procurera une très bonne qualité de vie, vu l'espace central interdit aux véhicules motorisés et

la végétalisation du quartier. L'ossature bois des bâtiments est une autre force du projet, le bois étant un excellent moyen de stocker les gaz à effet de serre et de lutter contre le dérèglement climatique. L'objectif 2000 Watts pour un nouveau quartier, même s'il peut sembler évident, reste ambitieux. Toutefois, M. Badertscher indique que le message ne correspond pas aux attentes du groupe socialiste, sans remettre en cause la nécessité d'une nouvelle école, dont les besoins sont avérés. L'emplacement et le programme des locaux l'interpellent, notamment dans l'objectif de limiter les déplacements des élèves. M. Badertscher relève un éparpillement des écoles primaires, d'autant que l'école du Château est proche. En revanche, l'école des Arquebusiers sera éloignée des halles de sport prévue au sud des voies. Le groupe socialiste se demande de quels quartiers proviendront les enfants fréquentant la future école, quels seront leurs temps de déplacement, également pour les leçons d'éducation physique, où ils prendront le repas de midi et comment les déplacements vers la crèche seront organisés. M. Badertscher souhaite une réponse à ces questions, démontrant que les conclusions du groupe de travail chargé d'étudier les différents scénarii d'implantation des écoles primaires sont toujours valables en 2020. En dernier lieu, M. Badertscher estime que le langage utilisé dans le message est parfois trop technique et mériterait d'être vulgarisé. Pour ces raisons, le groupe socialiste refusera ce message dans l'attente de compléments.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, relevant la nécessité de construire une nouvelle école, comprend l'urgence en matière de classes scolaires mais s'interroge sur la nécessité de construire de nouveaux logements, vu le taux de vacance qui prévaut à Delémont, même si les besoins en logements à loyer modéré existent. Mme Robert-Charrue Linder souligne le poumon vert que représentera ce nouveau quartier, agissant en faveur de la biodiversité et favorisant le lien social, et la mobilité douce prévue dans ce lieu et pour le rejoindre. La prise en compte de toutes les interactions pour cette réalisation requiert un cadre très strict, décrit dans le cahier des charges de réalisation des études qui débiteront dès l'acceptation du crédit. A ce sujet, le groupe Alternative de gauche estime que ce cadre ou sa volonté d'application n'apparaît pas clairement dans le présent message. En particulier, il souhaiterait savoir comment les études prendront en compte les buts visés par le plan climat (stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, catalogue de mesures permettant de sortir des énergies fossiles d'ici à 2030 ou volet d'adaptation au changement climatique). Ce projet devrait être un projet pilote au niveau de l'application du plan climat alors qu'à ce jour, les mesures retenues par le Conseil communal parmi celles proposées dans le plan climat sont encore inconnues. Quant au bâtiment scolaire, il devrait prévoir, selon Mme Robert-Charrue Linder, un réfectoire afin d'assurer les journées à horaire continu. De plus, la construction d'une salle de sport devrait être étudiée, vu le manque de telles infrastructures tant à Delémont que dans le canton. Pour ces raisons, le groupe Alternative de Gauche demande le report de ce message pour que les sujets liés au réfectoire, au plan climat et à la salle de sport y soient mentionnés. A ce stade, le groupe refusera le message.

M. Pierre Chételat, PLR, informe que son groupe acceptera le message. Toutefois, il s'interroge sur le parking, dont les quelque 230 emplacements lui semblent insuffisants. Son indisponibilité durant les travaux posera également problème et sa construction en souterrain mériterait d'être étudiée car elle autoriserait un rapprochement des bâtiments prévus, qui sont différents des immeubles existants. De plus, M. Chételat demande si l'acquéreur final est connu et il invite le Conseil communal à garantir que les places de parc seront disponibles pour la population, pour ne pas renouveler l'expérience négative de Strate-J. L'absence de salle de sport l'interpelle également.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, demande une interruption de séance.

DECISION : l'interruption de séance est acceptée.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, s'étonnant des remarques soulevées, estime que le crédit d'études permettra d'y répondre, d'autant qu'elles sont pertinentes. Elle regretterait un report, vu la nécessité pour Delémont de disposer d'une nouvelle école aux Arquebusiers. De plus, elle rappelle que trois commissions ont planché sur ce message, qu'elles l'ont accepté tel quel proposé, et que certaines précisions ne peuvent être apportées en l'état actuel du dossier. Elle espère que le crédit d'études pourra prendre en compte les remarques émises, tout en indiquant que son groupe acceptera le message.

M. Khelif Kerkour, PDC-JDC, rapporte que son groupe acceptera également le message, tout en relevant que le parking est fortement utilisé par le personnel de l'hôpital et du home la Promenade. Le groupe accordera une attention particulière au problème de la salle de sport, sujet soulevé en commission, tout comme l'absence de cafétéria.

M. Marc Ribeaud, PS, estime que l'étude ne répondra pas aux questions soulevées, raison de l'opposition du groupe socialiste. Il estime nécessaire d'informer la population sur le choix du site, vu que le développement de la ville intervient plutôt dans sa partie est. M. Ribeaud suggère de se donner le temps de consolider le projet dont le coût de réalisation est considérable.

M. Pierre Brulhart, PS, souhaite des éléments complémentaires dans le message pour convaincre la population de la nécessité d'avancer avec ce projet d'école. Quant à l'ajout d'éléments dont la rédaction

serait confiée au Bureau, comme le permet le règlement du Conseil de Ville, il pourrait être une solution si effectivement ce message est complété, ce qui nécessite toutefois d'accepter l'entrée en matière. Une seconde lecture du message est également possible en juin, ce qui n'empêcherait pas une votation en septembre.

M. Ernest Borruat s'étonne que les commissaires concernés n'aient pas relayé dans leur groupe les questions débattues, alors que le message a été préavisé favorablement. Par ailleurs, la proposition de M. Brulhart permettrait au Service UETP de reformuler le message à soumettre au Bureau du Conseil de Ville, après passage au Conseil communal. En réponse aux questions, M. Borruat se dit convaincu que le projet limitera les déplacements. La salle de sport peut être incluse dans le message, même si aujourd'hui la 3^e heure d'éducation physique fait débat et pourrait ne plus être obligatoire. Le futur plan spécial, prévu dans le message pour un montant de Fr. 80'000.-, définira si des espaces pour une salle de sport ou un réfectoire doivent être retenus. Il traitera également du parking, en tenant compte de la volonté de pouvoir disposer d'autant de places de stationnement qu'actuellement. Il invite donc à accepter la proposition de M. Brulhart d'entrer en matière sur ce message et de donner la compétence de le compléter selon les remarques du Conseil de Ville pour une seconde lecture en juin. A noter que les trois commissions, pour des questions de temps, ne pourront pas réétudier ce crédit d'études dans sa version modifiée.

M. Rémy Meury, président, met en évidence la double proposition émanant des débats, la proposition de M. Brulhart étant de revenir devant le Conseil de Ville - qui implique de repasser devant les commissions, celle de M. Borruat étant de soumettre le message complété au Bureau. M. Meury donne lecture de l'art. 43 al. 5 du règlement du Conseil de Ville qui stipule que lors de la discussion d'un projet de message, si des propositions de modifications sont acceptées dans leur esprit mais ne sont pas formulées de manière satisfaisante, le Conseil de Ville peut en confier la rédaction définitive à son Bureau. Ainsi, si le Conseil de Ville n'accepte pas le message tel que présenté, il refuse l'entrée en matière et le sujet est clos. En revanche, s'il accepte l'entrée en matière tout en souhaitant une modification du message, le Conseil de Ville pourra émettre des propositions de modification non élaborées, votées en fin de discussion. Le message complété par les services sera ensuite proposé au Bureau, compétent pour l'adoption de sa version finale. Les membres du Bureau seront chargés de présenter cette version finale à leur groupe.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente.

M. Rémy Meury, président, invite les conseillers de ville qui souhaitent proposer des éléments à traiter dans ce message à s'exprimer de manière succincte.

M. Christophe Badertscher, PS, estime que le message doit être complété en indiquant que la Ville n'aura pas forcément besoin de salles de sport supplémentaires, du moins pour les écoles, d'autant que le site de la Blancherie est à proximité. D'autre part, il souhaite une adjonction en relation avec les déplacements par rapport au choix du site des Archebusiers, en confirmant la bonne adéquation entre le développement de la population et l'emplacement de cette école.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, souhaite l'ajout d'un réfectoire dans le bâtiment scolaire, en relation avec le nombre d'élèves, de même qu'une halle de gymnastique, qui deviendra nécessaire à moyen terme. De plus, elle demande que le plan climat soit pris en compte de façon explicite dans ce crédit d'études.

M. Pierre Chételat, PLR, relève l'importance de la notion de parking gratuit, éventuellement souterrain, et comptant un nombre suffisant de places, en relation avec son utilisation actuelle. 230 emplacements lui semblent insuffisants, en regard des 250 actuels.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, souhaite l'introduction de la notion de réfectoire en rapport avec la possible introduction de la journée scolaire continue à Delémont. De plus, une salle de gymnastique supplémentaire devrait être clairement mentionnée, indépendamment de la 3^e heure d'éducation physique qui fait l'objet de débats politiques.

M. Rémy Meury, président, soulignant que le message définitif ne fournira pas de détails précis sur les ajouts demandés, procède au vote sur les propositions émises. En réponse à une remarque, il répète que le Conseil de Ville ne sera pas saisi de la dernière version du message contenant les propositions acceptées, appliquant l'art. 43 al. 5 du règlement du Conseil de Ville.

M. Pierre Brulhart, PS, relève que ce règlement comporte aussi l'art. 45, qui prévoit une seconde lecture.

M. Rémy Meury, président, indique que M. Brulhart n'a pas fait une telle proposition antérieurement. Si tel est son souhait, un nouveau vote sur l'entrée en matière s'impose.

M. Pierre Brulhart, PS, attendait la fin de la discussion pour demander l'application de l'art. 45 al. 3, stipulant qu'après la clôture de la discussion des rapports du Conseil communal ou de la discussion article

par article, le Conseil de Ville peut décider une 2^e lecture. Une nouvelle discussion générale sur tout l'objet en cause aurait lieu, à savoir lors de la séance de juin, le vote final intervenant ensuite. Dans ces circonstances, il proposera à la fin de la discussion de détail une seconde lecture au Conseil de Ville, ce qui ne nécessitera pas de consulter les commissions.

M. Rémy Meury, président, oppose au vote l'application de l'art. 45 contre celle l'art. 43.

M. Pierre Brulhart, PS, estime que sa proposition doit être votée après la fin de la discussion.

M. Rémy Meury, président, suggère cette procédure afin de ne pas faire voter inutilement le Conseil de Ville sur des propositions d'adjonction.

DECISION : par 23 voix contre 13, le Conseil de Ville opte pour la procédure prévue par l'art. 43.

M. Rémy Meury, président, soumet au vote les adjonctions proposées par les conseiller-ère-s de ville.

DECISION : la proposition d'adjonction de M. Christophe Badertscher liée aux besoins en salles de gymnastique est acceptée à la majorité évidente.

DECISION : la proposition d'adjonction de M. Christophe Badertscher liée au plan de mobilité et aux déplacements est acceptée à la majorité évidente.

DECISION : la proposition d'adjonction de Mme Céline Robert-Charrue Linder liée au réfectoire, sans mention de la journée à horaire continu, est acceptée à la majorité évidente.

DECISION : la proposition d'adjonction de Mme Céline Robert-Charrue Linder liée au plan climat est acceptée à la majorité évidente.

DECISION : la proposition d'adjonction de M. Pierre Chételat liée au parking (dimension et type de parking) est acceptée à la majorité évidente.

M. Rémy Meury, président, poursuit la discussion sur le message, qui pourrait faire l'objet de modifications par le Législatif, sachant que le Bureau est compétent pour son adoption finale. En l'absence de discussion, M. Meury soumet le message au vote final, en précisant que l'arrêté, vu l'approbation définitive du message par le Bureau, doit indiquer qu'en vertu de l'al. 5 de l'art. 43 du règlement du Conseil de Ville, les propositions de modification acceptées dans leur esprit feront l'objet d'une rédaction définitive par le Bureau.

M. Pierre Brulhart, PS, par motion d'ordre et la discussion étant achevée, suggère l'application de l'art. 45 al. 3, afin que le Conseil de Ville puisse procéder à une seconde lecture du message, rédigé par le Service UETP et éventuellement le Bureau. La validation par le Législatif donnera à ce dernier les moyens de défendre ce crédit d'études auprès de la population.

M. Damien Chappuis, maire, demande si l'application de l'art. 45 al. 3 implique un second passage devant les commissions. Si tel est le cas, une seconde lecture au Conseil de Ville en juin s'avèrera impossible.

M. Rémy Meury, président, estime qu'un message soumis à nouveau au Législatif implique un passage dans les commissions.

M. Pierre Brulhart, PS, reformule sa proposition et suggère que le Conseil de Ville statue sur ce message modifié lors d'une seconde lecture en juin, sans consultation des commissions dans l'intervalle.

M. Rémy Meury, président, précise que la proposition de M. Brulhart annule le passage au Bureau du Conseil de Ville.

DECISION : une seconde lecture devant le Conseil de Ville, sans passage devant les commissions communales, est acceptée par 17 voix contre 14.

7. **CRÉDIT DE FR. 400'000.- POUR LE RENOUVELLEMENT DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION, LA SÉCURISATION DES DONNÉES ET L'ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES RÉSEAU :**
- INFORMATION S'AGISSANT DE LA DÉPENSE DE FR. 300'000.- SELON L'ART. 76 LC
- APPROBATION DU SOLDE DU CRÉDIT DE FR. 100'000.-

M. Alexandre Kaiser, PCSI, quitte la salle.

M. Damien Chappuis, maire, parallèlement aux dépenses décidées par le Conseil communal selon l'art. 76 LC, présente la seconde partie du crédit, consistant en la mise à disposition des infrastructures réseaux de points d'accès Wifi, notamment au Château, au Gros-Seuc et au Centre sportif. Ainsi, les installations seront identiques dans tous les bâtiments communaux. L'ensemble du crédit de Fr. 400'000.- a obtenu les préavis favorables de toutes les commissions concernées.

M. Marc Ribeaud, PS, souhaite savoir s'il s'agit d'un projet global pour lequel un appel d'offres a été fait ou plutôt d'une série de commandes de détail.

M. Damien Chappuis, maire, informe que les prestataires pour l'acquisition de licences serveurs, de licences matériel pour des postes de travail ou de bornes Wifi sont différents. Pour les bornes Wifi, objet du débat, le Service informatique a procédé à différents appels d'offres, sans recours à une procédure de marchés publics, vu le montant inférieur à Fr. 250'000.-.

M. Michel Friche, PLR, indique que son groupe acceptera ce crédit, tout en s'interrogeant sur le système d'exploitation des postes informatiques et des serveurs, pour lequel les coûts des licences Windows 10 et Office 2017 s'élèvent à Fr. 175'000.-. Combien de licences sont comprises dans ce montant ?

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, acceptant ce crédit, s'étonne toutefois que la migration de Windows 7 vers la version 10 n'intervienne que maintenant. A titre indicatif, Windows 7 est interdit à la Confédération depuis deux ans. M. Montavon s'interroge sur la gestion professionnelle de ce dossier, la migration vers Windows 10 étant incitée depuis très longtemps pour des raisons de sécurité notamment.

M. Damien Chappuis, maire, informe que le télétravail incité par la crise sanitaire a impliqué l'acquisition de matériel supplémentaire. Actuellement, la Ville compte quelque 400 appareils. Quant à la migration vers Windows 10, elle n'est pas intervenue plus tôt en raison du personnel antérieurement insuffisant au Service informatique pour gérer le parc informatique, ce à quoi la Ville a remédié.

DECISION : dans le cadre du crédit de Fr. 400'000.- pour le renouvellement des systèmes d'exploitation, la sécurisation des données et l'adaptation des infrastructures réseau, la dépense de Fr. 100'000.- pour le point 2.3. Infrastructures réseau et points d'accès Wifi ainsi que pour les divers et imprévus est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/20 - "POLITIQUE DU LOGEMENT, QUE FAIT LE CONSEIL COMMUNAL ?"**, PS, M. PIERRE BRULHART

M. Pierre Brulhart, PS, revient sur les contacts du Conseil communal avec une coopérative intéressée par un bâtiment communal, avec laquelle M. Brulhart n'a aucun lien. Il estime toutefois utile de débattre du projet de cette coopérative, qui lui semble intéressant, en raison de la volonté des coopérateurs de s'intégrer à la politique du logement et de réaliser des appartements répondant à des normes énergétiques strictes. M. Brulhart considère les réponses de l'Exécutif comme étant rassurantes car elles démontrent qu'il dispose d'une politique du logement, qu'il analyse les projets soumis et qu'il a la volonté de donner une utilité à ses bâtiments. En revanche, il ne constate aucune concrétisation, malgré le plan directeur communal qui définit d'excellentes pistes pour la politique du logement. L'acceptation par la population delémontaine de l'initiative *Davantage de loyers abordables* (à 61.4 %) traduit, selon M. Brulhart, une volonté de voir Delémont mener une politique du logement ambitieuse.

Mme Esther Gelso précise que le projet de la Coopérative des voisins correspondait parfaitement au PAL, notamment s'agissant de la densification du sol et de l'assainissement énergétique d'un ancien bâtiment. Par contre, si le projet prévoyait des appartements à prix coûtant, il comportait une condition inacceptable pour le Conseil communal pour pouvoir prétendre à une aide communale, celle de devoir ajouter au prix du loyer un montant important de fonds propres, soit une somme entre Fr. 27'500.- et Fr. 50'000.- pour un appartement de 2.5 pièces, respectivement de 4 pièces, pour un loyer mensuel de Fr. 850.-, respectivement de Fr. 1'400.-. De plus, l'Exécutif n'a pas pour tâche d'encourager des personnes à s'endetter afin de devenir d'éventuels coopérateurs. Dernier point, le plan directeur prévoit que les aides doivent profiter aux ménages de condition modeste, alors que, dans ce projet, les coopérateurs concernés s'étaient réservé trois appartements, bien que n'entrant pas dans la catégorie des ménages dits modestes. Pour ces raisons, la Ville a refusé d'entrer en matière sur ce projet, d'autant que sa préoccupation s'oriente vers les ménages disposant de possibilités limitées et peinant à trouver un loyer à leur mesure.

Mme Gelso indique que la Ville a confié un mandat à la HE-Arc en début d'année pour savoir si la part des appartements à loyer modéré proposés actuellement était suffisante ou jusqu'à quelle valeur il fallait l'augmenter, et pour connaître l'état des appartements coopératifs actuels, de même que la population qui les occupe. Bon nombre d'appartements, en raison du manque d'équipements, ne peuvent pas être

proposés aux personnes concernées, fait également communiqué aux coopératives delémontaines. La crise sanitaire a ralenti le dossier et les résultats de l'étude seront disponibles cet automne. Actuellement, pour ses propres appartements, la Ville applique les critères d'attribution privilégiant les familles modestes avec enfants ou monoparentales, les rentiers AVS ou AI. La fédération des coopératives jurassiennes d'habitation d'utilité publique a été créée en février dernier, dans laquelle Delémont a un représentant. L'étude permettra également de définir une aide au logement par des subventions accordées, selon des critères définis, à des familles en situation difficile, pour les aider à rester dans leur appartement.

M. Pierre Brulhart, PS, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Pierre Brulhart, PS, se réjouit de l'étude lancée mais insiste sur la priorité à accorder à ce dossier. S'agissant du projet de la Coopérative des voisins, M. Brulhart dispose de chiffres inférieurs et s'interroge sur la possibilité qu'a la Ville de mettre à disposition des appartements de qualité à un coût inférieur, sans recherche de profit. De plus, l'occupation, par certains coopérateurs, d'une partie des appartements aurait contribué à la mixité sociale, d'autant que la coopérative a soumis des propositions permettant à des familles modestes de résider dans les logements en question. M. Brulhart suivra le dossier et invite le Conseil communal à poursuivre ses démarches dans le cadre de la politique du logement.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, estime que la Ville doit encourager les coopératives d'habitation par la création d'une plate-forme réunissant les promoteurs intéressés à des constructions hors du circuit spéculatif. La raréfaction des parcelles pour des constructions individuelles provoque l'intérêt de jeunes couples, de même que des personnes d'un certain âge souhaitant quitter leur maison pour chercher un autre mode d'habitat de qualité à un prix correct. De plus, de l'avis de Mme Maitre-Schindelholz, il est intéressant de prévoir à l'heure actuelle une plus grande mixité dans l'habitat pour une plus grande solidarité entre générations. Elle se dit satisfaite du mandat confié, même si les délais de réalisation sont longs.

9. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/20 - "POUR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DES AÎNÉS (DELÉMONT, UNE VILLE OÙ IL FAIT BON PRENDRE SA RETRAITE)", PLR, M. MICHEL FRICHE**

M. Michel Friche, PLR, demande la mise en place d'une politique des aînés, tenant compte des réalités actuelles de la population âgée toujours plus nombreuse. Par politique de la vieillesse, M. Friche entend non seulement les mesures prises par l'Etat (garantie d'un revenu adéquat, encouragement de la participation et de l'intégration sociale) mais également des thèmes tels la sécurité sociale et financière, l'aménagement du territoire, le logement ou la mobilité, notamment, sujets déjà intégrés dans les politiques publiques actuelles. M. Friche est persuadé que Delémont est une ville agréable pour la retraite, vu ses nombreux atouts en faveur des +65 ans. La Ville en compte à ce jour 2'747 parmi ses 12'674 citoyens (21.7 %). Il relève les avantages de Delémont pour les retraités, en termes de qualité de vie, de culture, de santé, de transports publics, de commerces ou de divertissement. Par ses atouts, la ville peut satisfaire ses aînés et en attirer de nouveaux, au contraire des petits villages, où les commerces et restaurants font parfois défaut.

M. Friche relève les charges induites par la population âgée, entre autres les coûts liés à la sécurité financière, l'AVS, les prestations complémentaires, la fiscalité, les aides liées à la santé et aux soins à domicile ou les réductions diverses en matière culturelle ou sportive. Par ailleurs, les aînés peuvent aussi générer des produits, grâce, pour certains, à un bon pouvoir d'achat, l'occupation ou l'acquisition d'un logement dans lequel ils séjourneront de plus en plus longtemps, l'utilisation des transports publics, la participation active à la vie sociale, la garde de petits-enfants, le bénévolat ou leur mise à disposition pour des mandats politiques.

Mme Esther Gelso, relevant la qualité de vie offerte à Delémont, met en évidence les investissements consentis, comme le Centre de jour ou les résidences pour personnes âgées. La Ville doit également veiller à ce que les appartements protégés et adaptés soient en corrélation avec l'âge de la population, par l'intermédiaire de la politique du logement notamment. Afin d'améliorer les actions menées, le Conseil communal accepte le postulat.

Mme Annie Schneider, PS, informe que son groupe accepte le postulat et rappelle la motion 5.05/18 - "Delémont : mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale" demandant au Conseil communal de mettre en place une stratégie pour répondre aux besoins de la population dans les domaines sociaux, en particulier ceux des aînés. Le groupe socialiste constate qu'aucun concept n'a été présenté, ni à la Commission des affaires sociales et du logement, ni au Conseil de Ville, et il estime que de nombreuses démarches doivent être entreprises pour que Delémont dispose d'une politique des aînés. De l'avis de

Mme Schneider, vouloir attirer de nouveaux habitants âgés implique de pouvoir répondre aux besoins en services et infrastructures, pour ceux du 4^e âge. La Ville doit donc définir une politique en faveur des aînés, ce qui induira de nombreux défis, telles l'analyse des besoins et des ressources existantes, l'opportunité pour les aînés de vivre le plus longtemps possible dans leur domicile ou les mesures contre l'isolement et la participation à la vie en société, notamment. Mme Schneider invite le Conseil de Ville à accepter ce postulat pour identifier la problématique et les ressources de la population âgée, évaluer les actions en place et les manquements et fixer des objectifs et des indicateurs de mise en œuvre dans le temps.

Mme Thérèse Schindelholz, PCSI, rapporte le soutien unanime de son groupe à ce postulat, même si, à son sens, une telle politique aurait déjà dû être définie. Aussi, le groupe aurait préféré une motion débouchant sur des projets et propositions concrets plutôt qu'une étude. De l'avis de Mme Schindelholz, la recherche de solutions et de synergies en faveur des aînés nécessite de se mettre à leur écoute par une coordination avec tous les acteurs publics et privés. Le groupe sera attentif aux propositions de l'Exécutif découlant de cette étude en vue de la mise en place de celles qui seront nécessaires rapidement.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, informe que son groupe soutiendra le postulat en question en vue du développement d'une politique réfléchie en faveur des aînés.

DECISION : le postulat 4.01/20 - "Pour la mise en place d'une politique des aînés (Delémont, une ville où il fait bon prendre sa retraite)", PLR, M. Michel Friche, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Rémy Meury, président, informe qu'après discussion avec les membres du Bureau, la séance se prolongera jusqu'à 22 h 30, dans le but de traiter les développements.

10. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.02/20 - "PROJET PILOTE DE TARIFICATION DE LA MOBILITÉ À DELÉMONT", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER**

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, indique que son postulat fait suite à celui de M. Iskander Ali accepté le 27 janvier 2020 et demandant au Conseil communal d'évaluer les avantages, les inconvénients, les coûts et la faisabilité des transports publics urbains gratuits. Parallèlement, le groupe estime opportun pour Delémont d'évaluer la pertinence de participer à ce projet pilote visant la nouvelle procédure de tarification de la mobilité, décidée par le Conseil fédéral en décembre dernier. Mme Robert-Charrue Linder met en évidence la constante augmentation de la circulation, à Delémont également, et ses effets négatifs. A son sens, la tarification de la mobilité devrait permettre à l'avenir de changer les habitudes de transport. L'accent est mis sur la transparence des coûts et l'application du principe du pollueur-payeur dans le but de réduire de manière générale la circulation et d'inciter à utiliser des modes de transports écologiques et économes en ressources. La tarification de la mobilité doit à terme contribuer à réduire l'écart de prix entre les transports publics toujours plus onéreux et les transports individuels motorisés toujours plus avantageux. A l'étranger, les péages urbains prouvent que la tarification de la mobilité peut conduire à une gestion efficace du trafic et est acceptée par la population. Toutefois, des essais pilotes s'imposent, avec la contribution des citoyens. Mme Robert-Charrue Linder invite à accepter son postulat et demande au Conseil communal si, en refusant ce postulat car réalisé, il se base sur le même projet.

M. Ernest Borruat indique que la Ville s'est bien inscrite au projet pilote visant à promouvoir les transports publics à Delémont grâce notamment au produit des taxes et des recettes de stationnement. Le Conseil communal espère donc une réponse positive de la Confédération durant le second semestre 2020, pour mise en place du test en 2021. Par la suite, des réflexions sur l'adaptation des taxes et des recettes du stationnement pourront avoir lieu.

M. Michel Rottet, UDC, relevant le contexte économique actuel très difficile en raison du COVID-19, regrette que ce postulat vise à taxer les citoyens pour des prétextes de mobilité et d'écologie. Il souligne que Delémont, au contraire des grandes villes, ne dispose pas de transports publics offrant une cadence régulière. Au contraire, la population doit avoir recours aux transports privés pour le travail ou les courses. En dernier lieu, M. Rottet informe que la concrétisation du projet pilote de tarification entraînerait le lancement d'un référendum.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, suggère le retrait de ce postulat, vu la règle établie depuis longtemps, à savoir qu'un postulat réalisé doit être refusé. Si tel n'est pas le cas, le groupe PDC-JDC le refusera.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, informe que son groupe est favorable à ce postulat, même s'il est déjà réalisé. Vu que le Législatif de Moutier a accepté une intervention similaire, Mme Maitre-Schindelholz invite à chercher des synergies avec cette commune, de même qu'avec l'agglomération, pour développer une politique de mobilité dans le Jura.

DECISION : le postulat 4.02/20 - "Projet pilote de tarification de la mobilité à Delémont", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder, est accepté par 27 voix contre 12.

11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.01/20 - "RENDRE DELÉMONT ET SA PLACE ÉCONOMIQUE ATTRACTIVES", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

M. Pierre Chételat, PLR, s'étonne de la position du Conseil communal qui refuse sa motion, alors qu'il se dit ouvert aux propositions visant le maintien de l'attractivité commerciale de Delémont. Il relève que l'évolution démographique n'est pas favorable, ce qui péjore le financement des projets, et craint une absence d'actions en faveur de la promotion économique, bien que cette tâche incombe au Département de la mairie et de la promotion économique. Relevant la complexité de cette mission, il indique que la Ville de Moutier dispose d'une commission économique composée de membres de différents milieux, pas forcément politiques ou domiciliés à Moutier, et à laquelle participe un représentant communal, délégué économique actif pour attirer des entreprises à Moutier. Cette commune dispose de moyens, notamment des prêts sans intérêt pendant un certain temps. M. Chételat suggère donc la mise sur pied d'une telle commission (ou groupe de travail) chargée de la promotion de la Ville pour attirer des commerces et des entreprises. La mise en place de conditions-cadres s'imposera. Cette commission aurait également pour tâche d'étudier les actions visant à inverser la tendance à la baisse de la population. M. Chételat suggère une commission composée de divers partis de la ville, des associations de commerçants, des restaurateurs et hôteliers, ainsi que d'industriels.

M. Damien Chappuis, maire, convient que le Conseil communal peut entreprendre des démarches pour attirer de nouvelles entreprises à Delémont, en mettant les gens en relation. Toutefois, il rappelle que l'Exécutif et les services communaux œuvrent quotidiennement à ce but. Par ailleurs, le Conseil communal a dernièrement nommé un responsable de la communication. S'agissant de la promotion économique, M. Chappuis ne veut pas créer de doublon avec le Canton et les commissions actuelles, raison pour laquelle il invite à refuser cette motion. D'autre part, il relève que de nombreuses séances de commissions n'ont pas lieu, faute de quorum. Aussi, plutôt que d'en créer une nouvelle, M. Chappuis suggère que la Commission de la mairie se charge de cet aspect économique et fasse appel à des représentants attirés pour débattre de questions particulières. Même si M. Chételat ne requiert pas une représentation politique dans la nouvelle commission, le texte de sa motion le demande.

M. Pierre Brulhart, PS, se rallie à la position du Conseil communal et informe que son groupe refusera cette motion. En effet, la Commission de la mairie, qu'il préside, traite également de questions économiques notamment, même si son appellation reste inchangée malgré le changement de dénomination du Département de la mairie et de la promotion économique. Le groupe socialiste partage la volonté de M. Chételat mais estime que la démarche à entreprendre passe par le mandat de délégué à la promotion de la ville, accepté par le Conseil de Ville jusqu'à la fin de la législature. Pour cette raison, il refusera la motion.

DECISION : la motion 5.01/20 - "Rendre Delémont et sa place économique attractives", PLR, M. Pierre Chételat, est refusée par 26 voix contre 10.

12. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERNE 5.02/20 - "UTILISER NOS JETONS DE PRÉSENCE POUR SOUTENIR LE COMMERCE LOCAL", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

M. Jude Schindelholz, PS, relevant la situation délicate dans laquelle se trouvent les commerçants locaux en raison du COVID-19, met en évidence les effets néfastes des grandes sociétés de commerce en ligne sur le développement économique de la ville. Par sa motion, il entend donner un signal à la population et éventuellement au Conseil communal et aux fonctionnaires, en soutenant les commerçants par le versement d'une partie des jetons de présence du Législatif au moyen de bons de l'Union des commerçants. Sa motion ne précise pas la part des jetons à verser sous cette forme, même si 50 % lui semblent un minimum. Le Bureau aura ensuite une marge de manœuvre pour réviser le règlement ad hoc, selon les débats.

M. Pierre Chételat, PLR, doute de la forme choisie pour cette intervention, vu qu'elle concerne d'autres rémunérations que celles du Conseil de Ville. Mettant en exergue la responsabilité des Autorités, M. Chételat ne souhaite toutefois pas se voir imposer la façon de dépenser ses jetons. Du reste, une grande partie l'est déjà dans les restaurants de la ville, où les séances de groupe ont lieu. D'autre part, le commerçant ne reçoit pas la totalité du montant du bon, vu les frais de transaction. Finalement, ce mode de paiement induit une tâche administrative supplémentaire. Favorable à ces bons pour soutenir le commerce local, M. Chételat estime exagéré de les imposer au Conseil de Ville et aux commissions, raison pour laquelle il refusera cette motion interne.

M. Théo Burri, Alternative de gauche, favorable à l'objectif, informe que la majorité de son groupe refusera cette intervention qui impose aux élus de soutenir uniquement une catégorie de personnes en difficulté, même s'il est conscient de la situation précaire du commerce local pendant la crise. A son sens, le Conseil de Ville pourrait aussi soutenir les associations œuvrant en faveur de la population. D'autre part, M. Burri souligne la part non négligeable des jetons reversée au parti.

M. Alexandre Kaiser, PCSI, constate que le règlement en question touche également les commissions et s'interroge sur les associations pouvant également être soutenues. Vu les discussions de son groupe, ce dernier laisse la liberté de vote sur cette motion interne.

Mme Camille Borruat, PDC-JDC, informe que son groupe soutiendra majoritairement cette motion interne, en faveur des commerçants locaux. Toutefois, elle regrette de priver les élus d'une liberté d'utilisation de leurs jetons, dont le montant est symbolique en regard de l'engagement lié au mandat de conseiller de ville. Pour cette raison, le groupe laisse lui aussi la liberté de vote à ses membres.

M. Rémy Meury, président, rapporte la position du Délégué aux affaires communales qui estime que l'intervention peut être considérée comme une motion ou une motion interne, raison pour laquelle le Bureau ne la refuse pas.

M. Jude Schindelholz, PS, précise que sa motion interne ne concerne que les jetons de présence des conseillers de ville et non des commissaires. De plus, il relève que le règlement ad hoc est de compétence législative, d'où sa motion interne. Finalement, vu les discussions, la part des jetons sous forme de bons devrait atteindre au plus 50 %.

DECISION : la motion interne 5.02/20 - "Utiliser nos jetons de présence pour soutenir le commerce local", PS, M. Jude Schindelholz, est acceptée par 21 voix contre 12.

13. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.13/19 - "RÉFLEXION AUTOUR DES COMMÉMORATIONS ET AUTRES MANIFESTATIONS", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. RÉMY MEURY**
14. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.14/19 - "S'AMÉLIORER POUR PARTICIPER À LA MISE EN PLACE D'UN MONDE PLUS ÉQUITABLE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. RÉMY MEURY**
15. **RÉPONSE À LA MOTION 5.11/19 - "RAPPORT SUR LA PAUVRETÉ DANS LE CANTON DU JURA : POUR UN PLAN D'ACTION COMMUNAL", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. PIERLUIGI FEDELE**
16. **RÉPONSE À LA MOTION 5.13/19 - "PLACE AUX FEMMES DANS LES RUES ET PLACES DE LA VILLE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER**
17. **RÉPONSE À LA MOTION 5.14/19 - "VIEILLE VILLE - ZONE DE RENCONTRE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. THÉO BURRI**
18. **RÉPONSE À LA MOTION 5.15/19 - "PLAN CLIMAT", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER**
19. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.21/19 - "ORNI, QUI CONTRÔLE QUOI ?", PS, M. GRÉGOIRE MONIN**
20. **RÉPONSE À LA MOTION 5.16/19 - "PLANTONS DES ARBRES", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON**
21. **RÉPONSE À LA MOTION 5.17/19 - "HARCÈLEMENT DE RUE - MIEUX LE COMPRENDRE POUR MIEUX LE COMBATTRE, PS, M. LAURENT CREVOISIER**
22. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/20 - "PROJET MÉTAMORPHOUSE - STRATÉGIE DE DENSIFICATION DU BÂTI", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER**

23. RÉPONSE À LA MOTION 5.18/19 - "RENFORCER L'ARBORISATION DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ
24. RÉPONSE À LA MOTION 5.19/19 - "FAIRE ENTRER PLUS DE BIODIVERSITÉ DANS LE RÈGLEMENT COMMUNAL", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON
25. RÉPONSE À LA MOTION 5.20/19 - "MÉGOTS : LES GESTES QUI COMPTENT", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. THÉO BURRI
26. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/20 - "AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT PERMANENT EN VIEILLE VILLE", PLR, M. MICHEL FRICHE
27. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/20 - "SI - FACTURES INHABITUELLES QUE FAIRE ?", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT
28. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/20 - "TOURNOI SCOLAIRE « CREDIT SUISSE CUP 2020 » : LES ENFANTS BALLE AU PIED, LES PARENTS MAL AUX PIEDS...", PLR, M. MICHEL FRICHE

Points reportés.

29. **DIVERS**

M. Damien Chappuis, maire, sans revenir sur les démarches entreprises dans la lutte contre la pandémie, met en évidence l'objectif du Conseil communal d'agir en faveur de la population et des employés communaux, parmi lesquels aucun n'a été touché par le virus. M. Chappuis informe que l'Exécutif a tenu une visioconférence avec le Bureau pour lui exposer ses actions. Tout au long de cette crise, le Conseil communal a dû prendre des décisions urgentes, souvent sans disposer du recul nécessaire. L'Exécutif attend les décisions du Conseil fédéral du 27 mai pour lui aussi définir ses nouvelles mesures. M. Chappuis regrette un certain égocentrisme en cette période critique, rappelant que les décisions de la Confédération sont répercutées sur le Canton, puis sur les communes, lesquelles ne disposent plus d'une grande marge de manœuvre. Il invite les membres du Conseil de Ville, en leur qualité d'élus, à demander à la population de patienter jusqu'au 8 juin où la dernière phase du déconfinement interviendra. En dernier lieu, il remercie chacune et chacun pour les efforts consentis.

Ont été déposées :

- **question écrite 2.06/20** - "Impact du COVID-19 sur les finances communales", PLR, M. Michel Friche
- **motion 5.03/20** - "Bruits routiers : si on tentait de mettre les bœufs devant la charrue", PS, Marc Ribeaud
- **motion 5.04/20** - "Mettons les parcs à vélos de la place de la gare à disposition des vrais pendulaires", PDC-JDC, Mme Camille Borruat

La séance est levée à 22 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Rémy Meury

Nadia Maggay